



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article763>

# Élire une Constituante : Contribution du cercle de Montpellier

- Qu'est-ce que la démocratie ? - Débats - Comment élire les constituants ? -



Date de mise en ligne : mercredi 16 octobre 2013

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

Dans l'ignorance de la situation politique qui permettra de convoquer une assemblée constituante, il nous a semblé qu'il faut d'abord affirmer quelques grands principes.

- ▶ La constituante doit être souverain, ce qui implique que le gouvernement provisoire de la France à ce moment, ni aucun pouvoir supranational, n'aient aucun pouvoir sur elle, voire lui soit subordonné.
- ▶ Elle doit être élue au suffrage universel et uninominal, sur la base de circonscriptions à définir (le département nous paraît parfaitement convenir).
- ▶ Toute élection se faisant en fait en deux temps : désignation des candidats, puis élection proprement dite pour les départager, la proposition de notre camarade de Toulouse, J.P. Crémoux, nous paraît devoir être examinée car elle a le mérite de permettre au corps électoral d'écarter s'il le désire les membres de la classe politique actuelle ( ci-joint, pour mémoire, le dispositif de sélection des candidats prévu par le constitution de 1793, jamais appliquée mais non plus jamais abrogée.
- ▶ La Constitution élaborée doit être soumise à un référendum.
- ▶ Les seuls empêchements à l'inscription sur les listes électorales et aux candidatures sont : la minorité, l'incapacité, l'incarcération pour peine infamante, la privation des droits civiques.

Robert HADJADJ P/Le Cercle de Montpellier pour une Constituante